



SECOND CONTRAT DE RIVIÈRES

RHINS - RHODON - TRAMBOUZAN



RAPPORT DE SYNTHÈSE

2011 - 2015



PRÉSENTATION DES BASSINS VERSANTS

Les bassins versants du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan se situent dans la région Rhône-Alpes sur les départements du Rhône et de la Loire, au Nord Ouest de Lyon et à l'Est de Roanne. Ces cours d'eau sont des affluents rive droite de la Loire.

- 48 communes
- Surface totale des trois bassins versants : 570 km²
- Population du bassin versant : 53 000 hab (93 hab/km²)
- Linéaire total de cours d'eau : 176 km

Le Trambouzan :

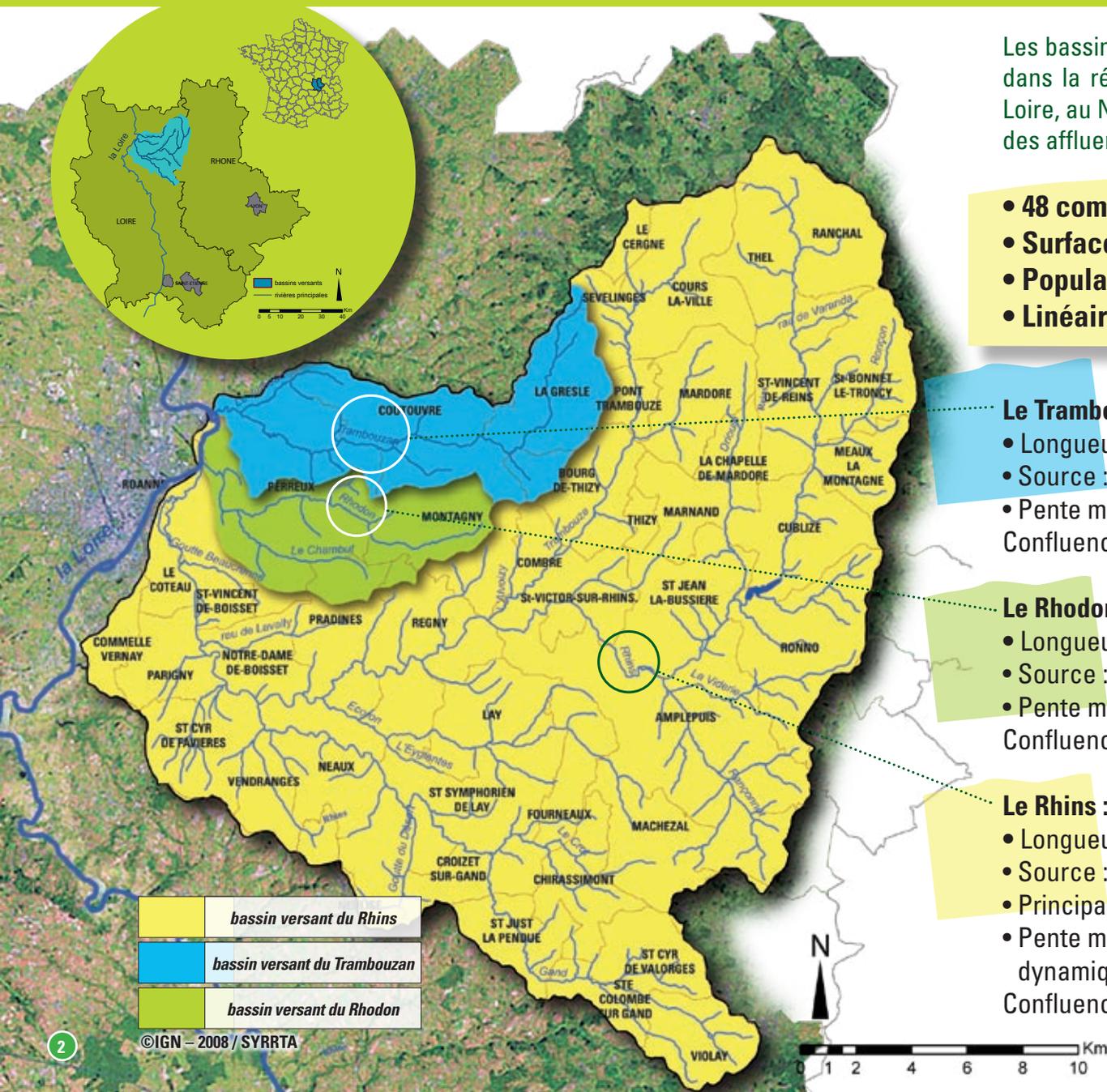
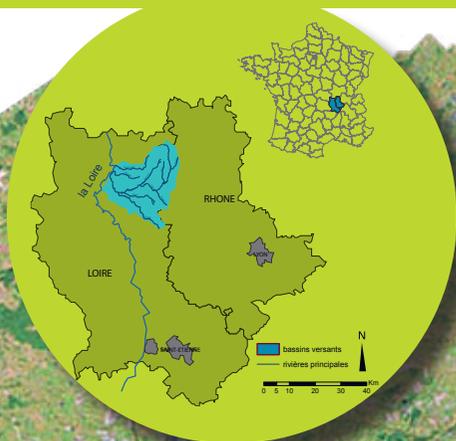
- Longueur : 19 km
 - Source : à 560 m d'altitude sur la commune de Sévelinges
 - Pente moyenne : 1,52 %
- Confluence avec la Loire en rive droite à Roanne

Le Rhodon :

- Longueur : 14 km
 - Source : à 450 m d'altitude sur la commune de Montagny
 - Pente moyenne : 1,65 %
- Confluence avec la Loire en rive droite à Roanne

Le Rhins :

- Longueur : 60,8 km
 - Source : à 800 m d'altitude sur les communes de Thel et Ranchal
 - Principaux affluents : Drioule, Trambouze, Ecoron, Gand, Rançonnet
 - Pente moyenne : inférieure à 1 % avec trois secteurs morphodynamiques distincts
- Confluence avec la Loire en rive droite à Roanne

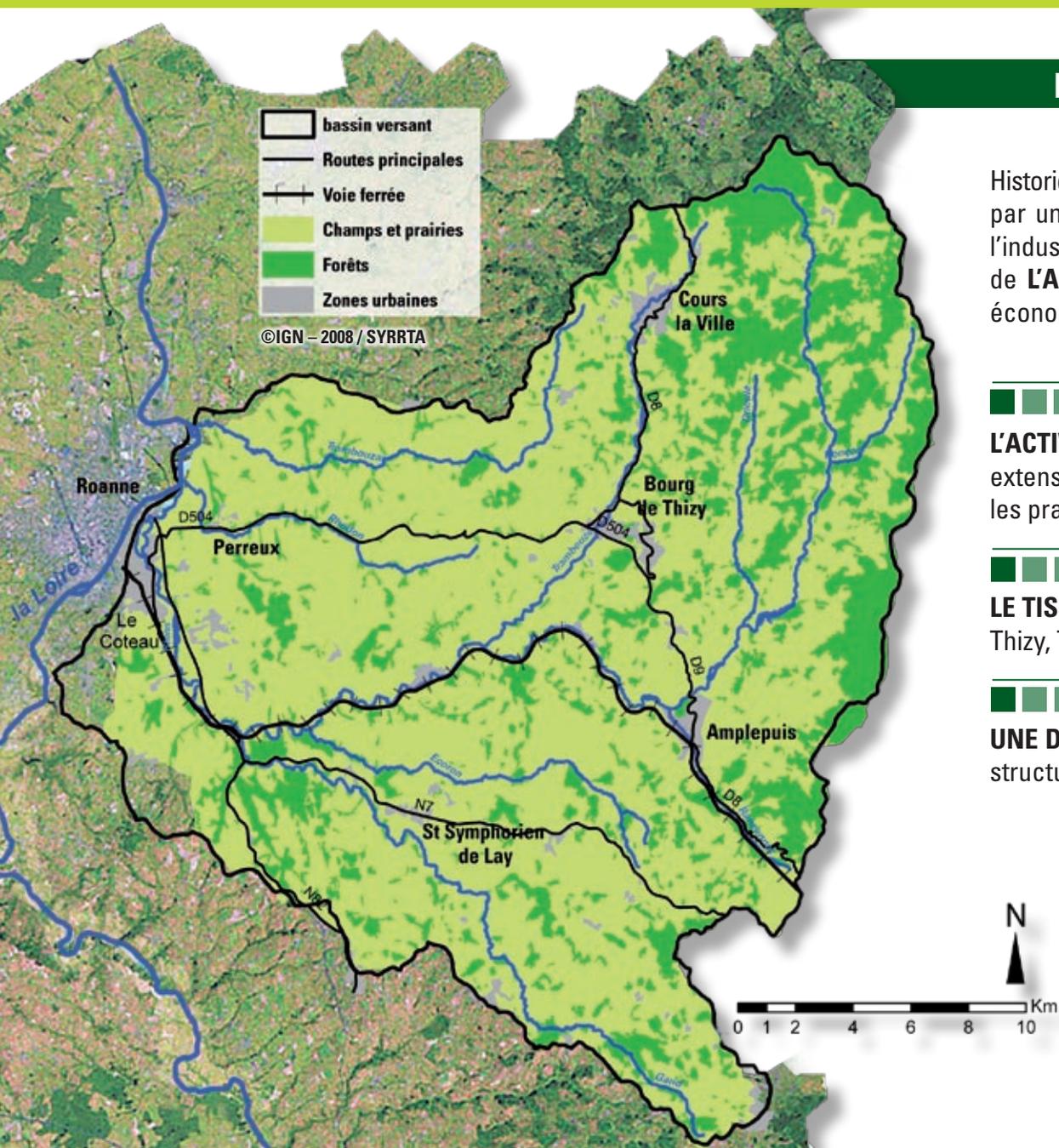


	bassin versant du Rhins
	bassin versant du Trambouzan
	bassin versant du Rhodon

RHINS RHODON TRAMBOUZAN



En termes d'occupation des sols et de population...



Historiquement, les bassins versants Rhins, Rhodon, Trambouzan sont marqués par une activité économique tournée vers l'industrie. La restructuration de l'industrie textile implantée dès le 19^{ème} siècle a conduit à une diversification de **L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE** qui demeure, et de loin, la première activité économique du territoire.



L'ACTIVITÉ AGRICOLE reste très dynamique et se structure autour de l'élevage extensif de bovins (viande et lait). Elle structure les paysages de ce territoire : les prairies et les forêts représentent 95 % de la superficie.



LE TISSU URBAIN se concentre autour d'Amplepuis, Cours la Ville, Bourg de Thizy, Thizy, le Coteau et Perreux.



UNE DYNAMIQUE TOURISTIQUE se met en place autour de quelques points structurants comme le Lac des Sapins et l'Etang de la Roche.

La population de ce périmètre est évaluée à 53 000 habitants (Roanne et Commelle Vernay non comprises). Les densités communales de population reflètent un habitat rural relativement dispersé (densité moyenne = 93 hab/km²).

LE CHOIX D'UN SECOND CONTRAT DE

Le premier Contrat de rivières Rhins - Trambouze

Le bassin versant du Rhins a fait l'objet d'un des tous premiers Contrat de rivières en Rhône-Alpes de 1992 à 2001. Il a été engagé afin de résoudre d'importants problèmes de pollutions des eaux.

Cependant, le bilan restait mitigé par manque de coordination à l'échelle du bassin versant : 3 communautés de communes maîtres d'ouvrage, 2 Agences de l'eau, 2 Départements, avec des logiques de fonctionnement et des enjeux territoriaux différents. Les retards pris dans la réalisation du Volet A ont à la fois masqué les efforts réalisés et entraîné l'abandon de certaines actions du Volet B, la qualité de l'eau restant mauvaise.



La volonté de poursuivre : naissance du second Contrat de rivières Rhins Rhodon Trambouzan

Au terme du premier contrat, les élus locaux ont malgré tout manifesté la volonté de poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité physico-chimique des eaux, d'améliorer les connaissances des milieux, de continuer l'entretien de la ripisylve, de renforcer la concertation, de coordonner et de suivre la politique locale de l'eau et des milieux.

En 2004, la décision de mettre en œuvre un second Contrat de rivières est prise en élargissant le périmètre **aux bassins versants du Rhodon et du Trambouzan**. En parallèle, un plan de gestion des berges des cours a été établi et mis en œuvre à partir de 2006 dans le cadre d'une opération coordonnée et d'un Contrat Restauration Entretien.

Des **études complémentaires** ont été menées afin d'élaborer le programme d'actions :

- **2005** - Etude de la qualité des eaux, étude des débits et prélèvements, élaboration d'un plan de communication.
- **2006** - Etude de gestion des crues du Rhins et de ses affluents, inventaire des zones humides.
- **2007** - Etat des lieux de l'agriculture sur le bassin versant du lac des Sapins, Etude piscicole et astacicole.
- **2008** - Mise à jour de l'étude paysagère.
- **2009** - Etude géomorphologique.

Le 9 décembre 2010, le dossier définitif a été approuvé par le Comité de bassin Loire Bretagne.

La station d'épuration intercommunale d'Amplepuis Thizy a été mise en service en septembre 2008 (préalablement au deuxième Contrat de rivières).

L'ensemble des élus du bassin versant et les partenaires ont approuvé le programme de ce second Contrat de rivières le 2 juin 2010 en comité de rivières.





La création d'une structure porteuse

Un partenariat existait entre les Communautés de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy, du Pays entre Loire et Rhône, du Pays de Perreux et du Canton de Belmont de la Loire pour élaborer ce second contrat. Il a été étendu à la Communauté d'Agglomération du Grand Roanne et aux communes de Violay, Saint Bonnet le Troncy, Saint Cyr de Valorges et Sainte Colombe sur Gand.

Le **SYndicat mixte Rhins Rhodon Trambouzan et Affluents (SYRRTA)** les regroupant a été créé par arrêté inter-préfectoral le 16 avril 2010. Les élus ont ainsi prouvé leur volonté de se donner les moyens de mettre en œuvre le second Contrat de rivières.

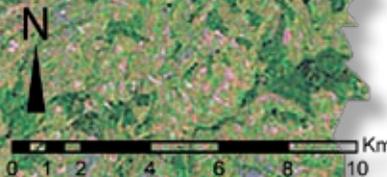
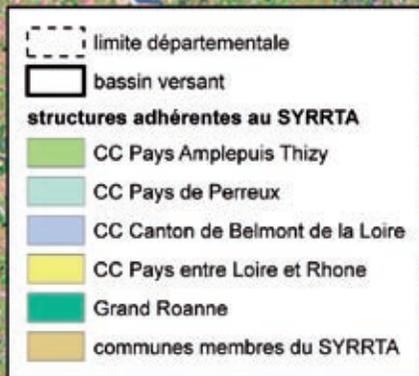


Les enjeux

Le diagnostic établi sur les bassins versants Rhins Rhodon Trambouzan a permis de définir les 5 enjeux suivants :

- **Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau** en améliorant l'assainissement des effluents domestiques et en prenant en compte les pollutions d'origine agricole et les phytosanitaires.
- **Retrouver des rivières naturelles** plus attractives et avec un meilleur fonctionnement (rôles épuratoire, écologique, hydraulique, morphodynamique).
- **Diminuer la vulnérabilité face aux inondations** en réduisant l'aléa par des travaux de restauration de la rivière et en informant et sensibilisant les riverains.
- **Limiter l'aggravation des phénomènes d'étiage** en incitant à une gestion raisonnée.
- **Faire partager les enjeux et objectifs de ce contrat** et plus globalement de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour chaque enjeu, le diagnostic, les objectifs et les actions sont présentés dans les pages suivantes.



QUALITÉ DE L'EAU : DIAGNOSTIC, OBJECTIFS.

Le diagnostic

Qualité physico-chimique

La qualité de l'eau s'est améliorée au cours de ces dernières années avec la mise en service de la station intercommunale du pays d'Amplepuis Thizy collectant les effluents de la vallée de la Trambouze et d'Amplepuis. Les dernières analyses de la Trambouze (2009) mettent en évidence une nette amélioration (passage d'une qualité mauvaise à bonne). De plus, le raccordement des effluents de Saint Jean la Bussière et Cublize est en cours. Cependant,

- **un point noir sur le Trambouzan** subsiste au niveau du rejet de la station d'épuration de la Gresle, responsable

d'une importante pollution phosphorée. Elle affecte localement le cours amont (mauvaise qualité).

- **une qualité d'eau moyenne persiste sur le Rhins en aval de Cublize, la Trambouze amont, le Rhodon en aval de Montagny et l'Ecoron. Le Gand est de qualité médiocre** avec un net infléchissement pour les matières organiques, azotées et phosphorées. Ces dégradations sont la conséquence d'apports diffus d'origine agricole et domestique (assainissement individuel, réseaux de collecte dégradés, rejets directs...).
- **en situation hivernale et printanière, les nitrates** deviennent le principal facteur limitant de la qualité de l'eau sur l'ensemble des cours. Ils traduisent une **contamination de fond liée au lessivage des sols agricoles**. Le niveau de perturbation est moyen.
- la disponibilité des éléments nutritifs (nitrates et surtout phosphore) entraîne localement **un développement**

excessif de la végétation aquatique (Rhins aval, Rançonnet à Amplepuis et Trambouzan aval).

- les activités humaines sont aussi la source de **micropolluants métalliques** sur le Rhins et la Trambouze.



Qualité biologique

Basée sur les invertébrés, elle traduit une bonne qualité pour le Rhins en amont d'Amplepuis. Elle fléchissait nettement en 2005 sous l'influence des différents rejets (Amplepuis, apport de la Trambouze) pour se restaurer sur le cours aval (qualité moyenne). Les IBGN réalisés en 2009 ne mettent pas en évidence d'amélioration notable du Rhins suite à la mise en route de la station intercommunale. Les indicateurs biologiques ont une réponse plus longue aux évolutions. *Attendons les prochaines analyses...*

La qualité biologique du ruisseau de Saint-Jean, du Rançonnet à Amplepuis et de l'Ecoron aval est mauvaise sous l'influence prépondérante de la qualité de l'eau.

L'Ecoron peut également être influencé, en étiage sévère, par des conditions d'habitats défavorables.

La qualité biologique du Trambouzan amont est influencée par le rejet de la station d'épuration de la Gresle puis, l'autoépuration permet une restauration de la qualité biologique au niveau de la confluence avec la Loire (qualité médiocre à bonne).

La qualité biologique du Rhodon aval est bonne.

L'absence ou la très faible représentation des organismes les plus polluosensibles, soulignent une incidence de la qualité de l'eau dès les têtes de bassin du Rhins ou de la Trambouze.

Phytoplanctons

La présence de phytoplanctons est soupçonnée sur le territoire. Les données sur l'aval du Gand de 2001 à 2006 et le suivi réalisé sur les eaux brutes de la retenue d'eau potable d'Echansieux ont mis en évidence cette contamination.





Objectifs et actions du Contrat de rivières

LES OBJECTIFS

- Atteindre le bon état écologique des eaux (physico-chimiques et hydrobiologiques).
- Mettre en place 25 plans de désherbage communaux pour réduire les phytosanitaires.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Création ou remplacement d'ouvrages d'épuration (6 152 K€).
 Transfert d'effluents vers la station intercommunale d'Amplepuis-Thizy (102 K€).
 Amélioration des réseaux et des capacités de traitement (10 355 K€).
 Maintien du niveau des performances actuelles.

AMÉLIORER L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Diagnostique des installations à proximité des cours d'eau en priorité et réhabilitation des points noirs (2 298 K€).

LIMITER LES POLLUTIONS D'ORIGINE INDUSTRIELLE

Incitation à la signature de conventions de rejets.

LIMITER LES POLLUTIONS D'ORIGINE AGRICOLE

Mise en place d'une animation agricole sur le bassin pour : partager un constat, cibler les mauvaises pratiques et bâtir un programme d'actions avec le monde agricole (100 K€).
 Priorité sur le Gand et le Rhins amont.

LIMITER LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN ZONE NON AGRICOLE

Elaboration et mise en œuvre de plans de désherbage communaux (202 K€).



SUIVI

Contrôler la qualité physico-chimique et biologique de l'eau (113 K€).
 Suivre les peuplements piscicoles et astacicoles (72 K€).

MONTANT TOTAL VOLET A :

19 396 670 €

MONTANT DES FINANCEMENTS :

6 868 920 €

CONTRACTUALISÉS SOIT 43 %

FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES : DIAGNOSTIC.

Le diagnostic



Géomorphologie

Le bassin versant du Rhins est très aménagé et son fonctionnement morphodynamique et écologique en est ainsi altéré. Les aménagements sont de plusieurs types :

- **Les traversées urbaines des cours d'eau** : les rivières sont généralement chenalisées ou couvertes. La Trambouze en est le meilleur exemple.
- **Les seuils** : les rivières s'organisent en fonction d'une succession de zones lenticules et plus rapides dues à l'influence des seuils qui ont figé le profil en long.

Ces ouvrages bloquent le transport solide de la rivière et cloisonnent l'écosystème (problème de circulation biologique).

- **Les barrages** : ils engendrent des incidences sur la qualité du matelas alluvial des cours d'eau en aval immédiat des retenues (Lac des Sapins, barrage d'Echanssieux...).
- **Les protections de berges anciennes** : elles ont limité depuis très longtemps les déplacements des cours d'eau. Elles occupent une grande part du linéaire des cours d'eau y compris dans des zones naturelles.

Cette perturbation est bien moins importante sur des

cours d'eau comme le Rhodon et le Trambouzan, et dans une moindre mesure la Trambouze aval, qui historiquement ont été beaucoup moins aménagés.



Zones humides

Hormis leur intérêt naturaliste, les zones humides assurent de nombreuses fonctions : régulation hydraulique (atténuation de l'effet des crues, soutien d'étiage), épuration...

Plus de 400 zones humides couvrant environ 1 690 ha ont été recensées. La majorité de ces zones sont des prairies humides.

Les zones humides des bassins versants présentent un intérêt **fonctionnel fort** (rôle hydrologique + habitats) **par effet cumulé** (nombreuses sur le territoire) et un **intérêt patrimonial faible à moyen** (peu d'habitats typiques). Les espèces protégées et les habitats remarquables sont concentrés sur quelques zones (zones humides ponctuelles de tête de bassin).

La gestion actuelle se fait surtout par pâturages extensifs. Cependant, il s'accompagne souvent de menaces : drainage, surpiétinement, création de retenues. De plus, l'urbanisation exerce une pression supplémentaire : pollution, remblai...



Le diagnostic (suite)

Ripisylve

Les boisements de berges sont dégradés voire inexistant sur 20 km du linéaire principal : résultats du déboisement par les riverains, du piétinement par le bétail qui accède aux cours d'eau pour s'abreuver, de la chenalisation et du recalibrage (Rhins aval, traversées urbaines)...

La situation est la plus critique sur les cours d'eau en tête de bassin. En effet, l'absence de ripisylve provoque un réchauffement des eaux défavorable à la faune aquatique mais favorable à l'eutrophisation.



La ripisylve est aussi menacée sur plusieurs tronçons (principalement sur l'aval) par le développement d'espèces envahissantes telles que la Renouée du Japon.

Le remplacement de la ripisylve naturelle par des plantations de résineux constitue une pression importante sur les têtes de bassin du Rhins et du Rançonnet en dégradant les habitats.

Le peuplement piscicole

Le réseau hydrographique des bassins est en grande majorité classé en première catégorie piscicole (salmonidés dominants). La seconde catégorie (cyprinidés dominants) s'étend sur l'aval du Rhins à partir de la commune de St Victor sur Rhins, sur le Gand et sur la Trambouze aval.

Les inventaires piscicoles font état d'une faune perturbée à très altérée sur 80 % des stations étudiées. **La truite** disparaît très rapidement au profit du **couple chevesne-goujon**, très tolérant vis-à-vis des altérations physico-chimiques et thermiques de l'eau.

Les sites préservés correspondent aux têtes de bassin du Rhins et du Rançonnet.

Les perturbations importantes de ces populations sont principalement issues :

- **du réchauffement des eaux** causé par l'absence de ripisylve et l'implantation de plans d'eau,
- **de la dégradation des habitats** (absence de ripisylve, enrésinement, piétinement, colmatage...),
- **de la dégradation de la qualité** physico-chimique de l'eau,
- **du cloisonnement important des cours d'eau** par les seuils (impossibilité d'accéder aux zones de reproduction, de refuge en cas de pollutions chimiques ou thermiques, ou de recoloniser),
- **des étiages sévères** (réchauffement des eaux, concentration des pollutions, mise hors d'eau d'habitats).

Il faut souligner la présence de **Lamproie de Planer**, espèce patrimoniale, sur certains affluents du Rhins amont et la présence de migrateurs sur l'aval du bassin (comme l'anguille).

Le peuplement astacicole

L'étude des populations d'**écrevisses à pieds blancs** (*Austropotamobius pallipes*) côté Rhône a permis de recenser un peu plus de 20 km de linéaires de ruisseaux occupés par l'espèce, fractionnés en une vingtaine de populations isolées. Les deux plus importantes populations ont disparu en 2005 sur le Rançonnet aval et en 2006/2007 sur la Drioule aval, sans que les causes de ce déclin ne puissent être clairement identifiées.

L'écrevisse de Californie introduite depuis les années 1970 connaît un développement continu sur l'ensemble des bassins et constitue une menace forte pour l'espèce autochtone (compétition/transmission de pathologie).



Ecrevisse à pattes blanches - © Julien Valli



Objectifs et actions du Contrat de rivières

LES OBJECTIFS

- Atteindre le bon état écologique des eaux en restaurant le fonctionnement physique et écologique des rivières et zones humides (cette restauration permet d'améliorer les capacités épuratoires, le fonctionnement en période de crues et la biologie du milieu).
- Favoriser la reprise de la ripisylve sur 25 km de berges.
- Renaturer 9,3 km de rivières.
- Rouvrir 55 km de rivières principales à la libre circulation piscicole.
- Restaurer 9 zones humides.

LE PROGRAMME D'ACTIONS

RESTAURER ET ENTRETENIR LES BERGES

- Elaborer le nouveau plan de gestion des berges (50 K€).
- Restaurer la végétation rivulaire (94,5 K€).
- Entretien la végétation rivulaire (521 K€).
- Recréer ou régénérer les boisements de berges de cours d'eau (182,6 K€).
- Limiter la propagation des espèces végétales envahissantes (94,6K€).
- Limiter l'enrésinement des têtes de bassin (animation).

AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT MORPHOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE

- Restaurer la morphologie du lit (2 378K€).
- Retirer les protections de berges (75 K€).

RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU

- Aménager les seuils (1 034 K€).

PRÉSERVER ET RESTAURER LES ZONES HUMIDES

- Restaurer les zones humides patrimoniales en tête de bassin (35 K€).
- Améliorer les pratiques de gestion des zones humides (animation).
- Aménager et végétaliser le Lac des Sapins (30 K€).
- Créer une frayère à brochets (53,5 K€).
- Restaurer une roselière sur le Melard (52 K€).

SUIVI

Réaliser un suivi
topographique (89,5 K€)

MONTANT TOTAL

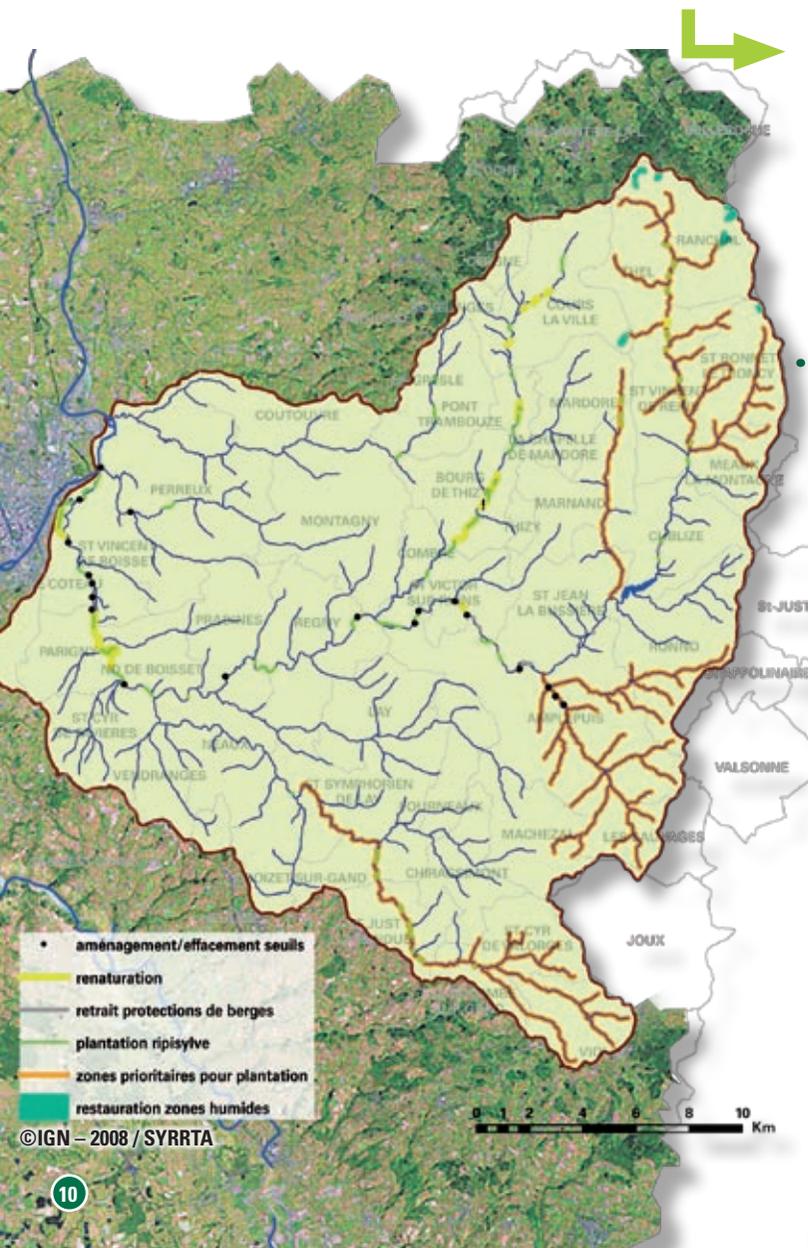
VOLET B1 :

4 690 350 €

MONTANT DES FINANCEMENTS :

3 354 800 €

CONTRACTUALISÉS
SOIT 72 %



Le diagnostic

Régime hydrologique et crues

Le régime hydrologique du Rhins est de type pluvial avec une période d'eaux moyennes à hautes de la fin de l'automne jusqu'à la fin du printemps. Les crues du Rhins sont automnales (voire début d'hiver) et éventuellement d'été sur les petits affluents. Les fortes crues sont donc soit provoquées par des phénomènes pluvieux longs et denses en période automnale et hivernale, soit par des orages violents localisés (comme en juillet 1977 sur le Rhodon).

Depuis les années 70, le réseau hydrographique du bassin versant a connu un certain nombre de crues que l'on peut qualifier de fortes à très fortes :

- **la crue du 17 avril 2005** (2^{ème} plus forte crue enregistrée sur le Rhins à Amplepuis, mais semble être la plus forte crue de ces dernières années sur le Rhins en aval de la confluence avec la Trambouze).
- **la crue de décembre 2003** (étant répertoriée aux trois stations de mesure sur le Rhins et le Gand comme la plus importante, hormis sur le Rhodon à Perreux).
- **la crue du 13 novembre 1996.**
- **la crue du 17 mai 1983** (3^{ème} plus forte crue après les crues de 2003 et 2005).
- **la crue du 20 janvier 1981.**
- **la crue de juillet 1977** (étant répertoriée à la station de Perreux sur le Rhodon comme la plus importante).

La vulnérabilité du bassin du Rhins

Compte tenu de son caractère rural, le bassin versant du Rhins présente un risque inondation essentiellement localisé sur les principales agglomérations, dans la mesure où, hors agglomération, les zones inondables recouvrent principalement des prairies permanentes sans vulnérabilité. Quelques anciens moulins ou teintureries isolés, situés en lit majeur, sont inondables et présentent un risque pour les riverains.

La Trambouze présente le risque inondation le plus fort au vu du nombre important de sites industriels en lit majeur (Cours la Ville, Bourg de Thizy).

Les zones à forte vulnérabilité sur le Rhins sont : St Vincent de Reins aux Filatures, centre-ville de Cublize, St Victor sur Rhins et Régnay, les communes de St Vincent de Boisset, Perreux et le Coteau.

Un aléa aggravé par l'anthropisation

Les perturbations sur la morphologie du cours d'eau ne sont pas sans conséquence sur l'hydraulique.

La destruction de zones d'expansion de crues par remblaiement, la suppression de leur rôle par endiguement, ainsi que le resserrement des cours d'eau favorisent l'apparition de crues plus violentes (accélération et concentration des écoulements).



LES OBJECTIFS

- Réduire l'aléa d'inondation sur l'aval du bassin du Rhins.
- Diagnostiquer la vulnérabilité et émettre des préconisations pour 100 bâtiments.

LE PROGRAMME D'ACTIONS

RÉDUIRE L'ALÉA

Evaluer le gain hydraulique des travaux géomorphologiques (50 K€).

L'amélioration de la situation passera par la restauration morphologique du cours d'eau (volet B1). Ces travaux vont en effet permettre d'augmenter la capacité hydraulique.

Favoriser l'expansion des crues (32,5 K€).

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Diagnostiquer la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable (50 K€).

MIEUX COMPRENDRE LES PHÉNOMÈNES D'INONDATION

Animer et coordonner un réseau de météorologues amateurs (3 K€).

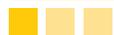
SUIVI SUIVRE LES DÉBITS (→ VOLET B3)

MONTANT TOTAL VOLET B2 : 135 500 €

**MONTANT DES FINANCEMENTS :
78 500 € CONTRACTUALISÉS SOIT 58 %**

GESTION QUANTITATIVE : DIAGNOSTIC, OBJECTIFS,

Le diagnostic



Régime hydrologique

Le régime hydrologique du Rhins est de type pluvial. Il se caractérise par des étiages estivaux sévères et des crues d'hiver.

Plusieurs cours d'eau subissent des débits d'étiage critiques : le Gand, l'Ecoron, le Rançonnet, la Trambouze et le Marnanton.

Plus particulièrement, le Gand connaît des assèchements sur plusieurs kilomètres dans sa partie aval à partir de Neaux. Il en est de même pour l'Ecoron depuis la hauteur de Neaux jusqu'à sa confluence avec le Rhins.

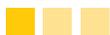


Equilibre quantitatif

La plus grande partie de l'eau potable consommée est importée depuis la Loire (station de captage de Commelle Vernay) ; les débits des rivières sont donc soutenus en aval des STEP.

Sur le secteur de la **Trambouze**, les prélèvements industriels dans la rivière entraînent un déficit de débit ; lequel se prolonge désormais jusqu'à la confluence avec le Rhins du fait du transfert des effluents vers la station d'épuration intercommunale d'Amplepuis Thizy.

Globalement, le linéaire de cours d'eau où les rejets de stations d'épuration assurent un certain soutien d'étiage est supérieur au linéaire déficitaire à cause des prélèvements.



Les pressions sur la ressource

Les faibles débits d'étiage ont en grande partie des origines naturelles, plus ou moins accentuées par des phénomènes anthropiques. L'aggravation des phénomènes constatée depuis quelques années peut s'expliquer par une modification naturelle de l'hydrologie (diminution des précipitations, augmentation des températures et donc de l'évaporation). Toutefois, l'intervention de l'Homme peut provoquer localement des phénomènes aggravants.

- Les prélèvements

Ils sont de plusieurs types : AEP au barrage d'Echansieux et sur 9 sources du Rhins et de la Trambouze, prélèvements industriels.

Globalement, les industriels rejettent leurs eaux dans les réseaux collectifs en direction des stations d'épuration (avec ou sans prétraitement). L'eau prélevée est donc restituée plus en aval, au niveau du rejet de la station intercommunale. Les débits de la Trambouze sont donc déficitaires, diminués de 2 400m³/j depuis Pont Trambouze.



- Les retenues collinaires et plans d'eau

On dénombre 842 plans d'eau représentant 236 ha, soit 1,56 plans d'eau par km².

La densité des plans d'eau est plus forte sur les bassins versants avals (Rhins aval, Ecoron et Trambouzan). Ils servent principalement aux loisirs (pêche, agrément) et à l'abreuvement des animaux. Il existe peu de plans d'eau servant pour l'irrigation (près d'une trentaine).

Le remplissage des plans d'eau est préjudiciable pour les cours d'eau, surtout en période d'étiage, car ils diminuent les débits à l'aval. De plus, tous ne restituent pas le débit réservé.

- **Le drainage des zones humides** qui réduit à néant le rôle de soutien d'étiage.

- **Les prises d'eau (biefs)** qui détournent une partie du débit et dont certaines n'appliquent pas le débit réservé.





Objectifs et actions du Contrat de rivières

LES OBJECTIFS

- *Sensibiliser à l'impact des usages sur les débits des cours d'eau en période d'étiage et limiter cet impact.*

LE PROGRAMME D'ACTIONS

LIMITER L'IMPACT DES PRÉLÈVEMENTS

Mettre en place un réseau de suivi des prélèvements industriels en rivière (animation).

RÉDUIRE L'IMPACT HYDROLOGIQUE DES PLANS D'EAU

Installer un dispositif de restitution du débit minimum biologique au barrage d'Echansieux (50 K€).

Evaluer l'impact hydrologique de retenues collinaires (30 K€).

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE HYDROLOGIQUE DU BASSIN

Etudier le rôle hydrologique des zones humides (45 K€).

SUIVI

Suivre les débits (118 K€)

MONTANT TOTAL VOILET B3 :

243 000 €

MONTANT DES FINANCEMENTS :

179 400 €

CONTRACTUALISÉS SOIT 74%



Le diagnostic

Animer et mettre en œuvre le contrat

L'ambition de ce second Contrat de rivières nécessite une équipe technique et d'animation en place tout au long de ce programme afin de le mener à bien. Cette équipe devra coordonner et mettre en œuvre le Contrat de rivières sur tout son périmètre.

Communiquer et sensibiliser

Le Contrat de rivières est un dispositif qui évoque la gestion des milieux aquatiques sur le territoire, mais il reste un outil méconnu. Le programme et les actions de ce second contrat doivent être présentés et expliqués pour accompagner sa mise en œuvre.

Le fonctionnement, les intérêts et les menaces qui pèsent sur les milieux aquatiques sont mal connus sur le territoire des bassins du Rhins, du Rhodon et du Trambouzan.

De plus, les pratiques exercées devront progressivement évoluer (entretien des rivières, meilleur usage et respect de la ressource en eau et des milieux aquatiques, compréhension des phénomènes d'inondation...).

Suivre et évaluer le Contrat de rivières

La mise en œuvre du programme d'actions du contrat doit être suivie afin de vérifier son état d'avancement, mettre en avant les difficultés rencontrées, évaluer les résultats des actions mises en place... Ce suivi est à réaliser à l'échelle des bassins tout au long du contrat.



MONTANT TOTAL VOLET C :

924 200 €

MONTANT DES FINANCEMENTS :

711 510 €

CONTRACTUALISÉS SOIT 77 %

LES OBJECTIFS

- **Mettre en œuvre le programme des opérations et évaluer le gain sur les bassins versants.**
- **Sensibiliser la population et les différents acteurs locaux sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques.**

LE PROGRAMME D' ACTIONS

ANIMER ET METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT

Mettre en place l'équipe du Syndicat de Rivières (668 K€).

COMMUNIQUER ET SENSIBILISER

Elaborer un journal de la rivière (44,5 K€).

Sensibiliser autour des problématiques du Contrat de rivières (9,5 K€).

Organiser des rencontres entre acteurs, des visites et des événements (12,5 K€).

Créer des panneaux de chantier explicatifs (4,5 K€).

Réaliser une exposition itinérante (7 K€).

Mettre en place des repères de crues (4,3 K€).

Sensibiliser les scolaires à la rivière (68,5 K€).

Créer un site Internet (10 K€).

Solliciter la presse pour communiquer sur le Contrat de rivières (animation).

SUIVRE ET ÉVALUER LE CONTRAT DE RIVIÈRES

Mettre en place un tableau de bord (25 K€).

Réaliser le bilan technique et financier de mi-parcours (animation).

Réaliser l'étude bilan du Contrat de rivières (70 K€).



SYNTHÈSE DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRES



QUALITÉ DE L'EAU - VOLET A : 19 396 670 €

Améliorer l'assainissement collectif	16 610 770 €
Améliorer l'assainissement non collectif	2 268 000 €
Limiter les pollutions d'origine industrielle	animation
Limiter les pollutions d'origine agricole	100 000 €
Limiter les produits phytosanitaires en zone non agricole	202 000 €
Suivre la qualité physico-chimique et biologique des eaux	185 900 €

FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX AQUATIQUES - VOLET B1 : 4 690 350 €

Restaurer et entretenir les berges	943 000 €
Améliorer le fonctionnement morphologique de la rivière	2 453 000 €
Restaurer la continuité écologique des cours d'eau	1 034 000 €
Préserver et restaurer les zones humides	170 850 €
Suivre l'évolution morphologique	89 470 €

INONDATIONS - VOLET B2 : 135 500 €

Réduire l'aléa	82 500 €
Réduire la vulnérabilité	50 000 €
Mieux comprendre les phénomènes d'inondation	3 000 €

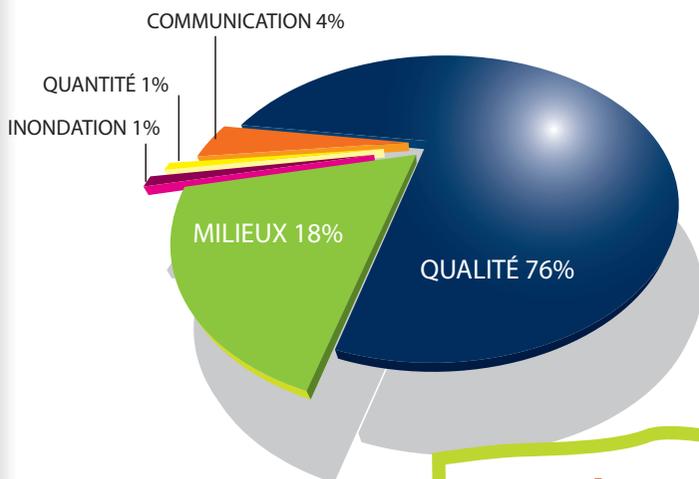
GESTION QUANTITATIVE - VOLET B3 : 243 000 €

Limiter l'impact des prélèvements	animation
Réduire l'impact hydrologique des plans d'eau	80 000 €
Améliorer la connaissance hydrologique du bassin	163 000 €

ANIMATION, COMMUNICATION ET SUIVI - VOLET C : 924 200 €

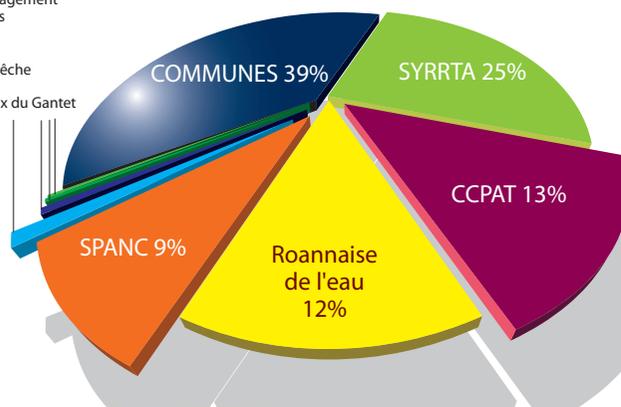
Animer et mettre en œuvre le contrat	668 420 €
Communiquer et sensibiliser	160 780 €
Suivre et évaluer le Contrat de rivières	95 000 €

RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR VOLET DU CONTRAT

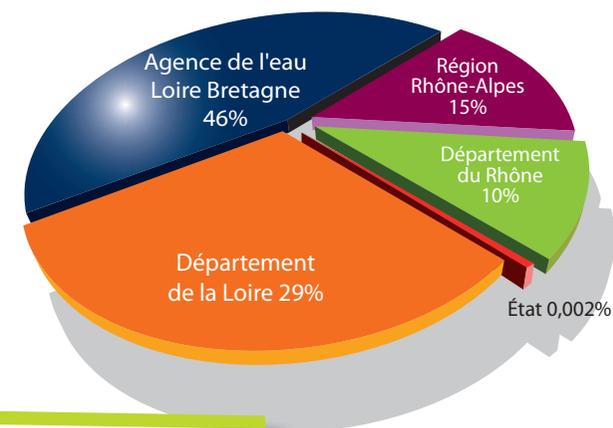


RÉPARTITION FINANCIÈRE PAR MAÎTRE D'OUVRAGE DU CONTRAT

- Syndicat d'aménagement du Lac des Sapins
- CCHVA
- Fédérations de pêche
- Syndicat des eaux du Gantet



LE FINANCEMENT DU CONTRAT 11 203 140 €



COÛT TOTAL DU CONTRAT DE RIVIÈRES : 25 389 700 €



SYRRTA

**Maison de l'Europe,
Le Bancillon – Lac des Sapins
69 550 CUBLIZE**

Tél : 04 74 89 58 07 / Fax : 04 74 89 58 00

Email : syrta@syrta.fr



Rhône-Alpes